



Montréal, 7 avril 2026

PAR COURRIEL

Comité de parents du CSSDM
comite.parents@cssdm.gouv.qc.ca

Objet : Réponse à votre correspondance – Préoccupations et recommandations du Comité de parents concernant le PTRDI 2026-2029

Madame Coulibaly,
Membres du Comité de parents,

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) souhaite, avant tout, remercier le Comité de parents pour sa participation active et soutenue à la consultation entourant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029. Nous saluons la qualité de vos interventions et désirons, par la présente, apporter les clarifications et précisions nécessaires relativement aux différents éléments soulevés dans votre correspondance.

Il importe d'abord de rappeler que le Comité de parents, tout comme les autres instances consultées, est invité à se prononcer sur le PTRDI, lequel porte spécifiquement sur la répartition et la destination des immeubles du CSSDM. Cette consultation ne concerne toutefois ni la planification détaillée ni la gestion ou la réalisation des travaux de construction ou de rénovation, lesquelles relèvent du CSSDM dans le cadre de la gestion de son parc immobilier. Cette gestion stratégique s'inscrit dans le plan directeur d'investissement du Service des ressources matérielles du CSSDM, dont l'objectif premier est d'assurer, quotidiennement, la scolarisation de plus de 118 000 élèves, tout en prévenant les bris de service et en favorisant la stabilité des milieux éducatifs.

Dans ce contexte, les projets immobiliers du CSSDM sont soumis à des règles budgétaires strictes et doivent évoluer dans le respect des sommes accordées par le ministère de l'Éducation. Les représentations faites auprès des autorités ministérielles sont constantes et visent à permettre, lorsque possible, l'ajustement ou la priorisation

des projets en fonction des besoins d'espace reconnus et des enveloppes financières disponibles.

Nous sommes pleinement conscients que tout chantier, qu'il implique ou non une délocalisation, entraîne des répercussions sur les élèves, leur famille et les membres du personnel. Bien que les projets de construction n'évoluent pas toujours de façon linéaire ou comportent des contraintes indépendantes de notre volonté, le CSSDM déploie les efforts requis afin que leur réalisation se fasse dans les meilleurs délais et conditions possibles, et ce, dans le respect de ses obligations légales, financières et organisationnelles.

Processus de consultation et réponses aux avis

En ce qui concerne le processus de consultation pour le PTRDI, nous tenons à préciser que l'ensemble des avis ou propositions formulées par les conseils d'établissement (CÉ) dans le cadre de cette démarche est systématiquement transmis au conseil d'administration (CA) du CSSDM. Chaque avis fait l'objet d'une analyse et alimente les réflexions menant à l'adoption annuelle du PTRDI par le CA.

Conformément aux règles de gouvernance en vigueur, le CSSDM doit attendre l'adoption officielle du PTRDI avant de pouvoir répondre aux avis émis par les CÉ. À cet égard, la transmission des réponses est en cours auprès des établissements concernés.

Afin de maximiser la compréhension, nous produirons une ligne du temps pour illustrer les principales étapes du processus et les moments prévus pour la diffusion des réponses. Celle-ci vous sera acheminée, ainsi qu'aux CÉ, par courriel avant le début de la consultation prévue à l'automne 2026.

Communications avec les milieux

Dans un souci de clarté, nous réitérons que le point de contact privilégié des membres des conseils d'établissement demeure en tout temps la direction d'établissement, laquelle joue un rôle central dans la circulation de l'information au sein de sa communauté scolaire. Le CSSDM maintient par ailleurs, particulièrement en contexte de chantier, des échanges étroits et soutenus avec les directions d'établissement afin de leur transmettre l'information à jour, validée et consolidée, conformément à nos obligations légales selon l'évolution du chantier.

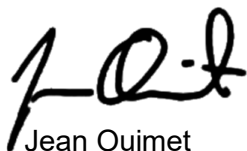
À titre indicatif, plus de 200 communications ont été diffusées l'an dernier, à la demande du CSSDM, par les directions d'établissement à l'intention des membres des conseils d'établissement, des parents et du personnel, notamment en lien avec la planification ou

la réalisation de projets de construction, de maintien ou d'entretien des immeubles. À cela s'ajoutent les participations de la Direction générale et des représentants des services du CSSDM aux rencontres de certains conseils d'établissement ainsi que des communications directes transmises lorsque la situation le justifie.


Le CSSDM reconnaît l'importance des enjeux soulevés par le Comité de parents, lesquels contribuent à enrichir notre réflexion et à faire évoluer nos pratiques dans une perspective d'amélioration continue, de collaboration accrue et de compréhension partagée des processus en place. Le dialogue se poursuivra dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun, au bénéfice de l'ensemble des communautés éducatives.

L'implication soutenue du Comité de parents et sa préoccupation constante pour le bien-être des élèves témoignent d'un lien solide et constructif entre les familles, les établissements et l'administration scolaire.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.



Jean Ouimet
Directeur général adjoint
Organisation scolaire



Stéphane Chaput
Directeur général adjoint
Ressources matérielles

c.c. Isabelle Gélinas, directrice générale du CSSDM
Nada Al-Kana, directrice du Service des ressources matérielles du CSSDM
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire du CSSDM
Service du secrétariat général du CSSDM